

Messieurs les Officiers chefs de service, Officiers, Sous-Officiers,  
Caporaux, Sapeurs-pompiers,  
Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités.

Vous avez devant vous un homme fatigué, un pompier frustré, un commandant floué.

J'étais, et je suis toujours fatigué de l'âpreté de notre métier. Je suis vieux de toutes ces victimes, pompiers ou citoyens, qui meurent dans des incendies ou des accidents. Car de ces morts, nous, les pompiers, nous sentons souvent un peu coupables.

J'étais, et je suis toujours frustré de m'être battu et de me battre en vain pour améliorer notre statut, notre formation, la qualité de nos interventions, pour obtenir le matériel nécessaire à nos missions.

J'étais, et je suis toujours un commandant floué parce que j'ai consacré des heures, des semaines, des mois, des années à tenter de faire exécuter notre réforme et tout cela pour constater qu'elle a sombré dans un océan d'incompétences.

Mais aujourd'hui, vous avez surtout devant vous un président exaspéré.

C'est vrai, je suis enragé de lire et d'entendre ce que les Ministres de l'Intérieur successifs racontent dans la presse, au Parlement ou lors de différentes réunions et d'apprendre que l'administration du SPF Intérieur tente de dissimuler la réalité des faits.

Vous connaissez bien sûr l'expression : « Mener quelqu'un en bateau ». Eh oui, Mesdames, Messieurs, c'est ainsi que les responsables de ce SPF mènent les 17.500 pompiers de ce pays. Ils nous jettent de la poudre aux yeux. Ils pensent que nous, les braves pompiers, n'y verrons que du feu ! Et ils se disent que, le découragement aidant, les noyaux de résistance finiront par capituler.

Ils se trompent. Nous ne céderons pas. Et il est plus que temps de dénoncer le vide abyssal des réalisations de l'équipe chargée d'exécuter la réforme. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à faire ce constat. Les parlementaires de tous les partis politiques s'interrogent de plus en plus sur la manière dont les travaux d'exécution de la réforme sont menés.

Suivez-moi donc sur le chemin tortueux des structures à géométrie variable. Parcourez avec moi les plannings qui ont succédé les uns aux autres. Et jugez-vous mêmes de la sincérité du discours officiel : « Tout va bien. La réforme avance au rythme prévu. La diminution des crédits n'aura aucun impact sur le timing de mise en place des zones ».

La loi sur la sécurité civile a été votée le 15 mai 2007. Elle a été publiée le 31 juillet 2007.

A partir de juillet 2007, nous avons travaillé avec nos interlocuteurs habituels de la Direction générale de la Sécurité civile. Il y avait un conseil stratégique, qui décidait des lignes de force de la réforme et six groupes de travail. Un comité d'accompagnement était prévu.

Premier changement : en novembre 2007, la présidente du SPF Intérieur a décidé de s'occuper elle-même, directement, de la réforme et de prendre la présidence du Comité de pilotage qui allait accompagner celle-ci.

Lors d'une réunion restreinte avec les présidents des organes représentatifs des services d'incendie qui s'est tenue début janvier 2008, elle a confié à Donald Wittouck, président de la BVV, à Pascal Elskens, président de Beprobél et à moi-même, que Mme Breyne était un excellent directeur général qui menait très bien ses projets mais que si le Ministre Dewael l'avait chargée, elle, de gérer la réforme, c'était parce que la mise en œuvre de celle-ci exigeait des moyens beaucoup plus importants que ceux d'une direction générale. Nous n'avons aucune raison de ne pas la croire.

J'étais naïf, je le reconnais. J'ai même cru à l'époque, que si la Présidente du SPF Intérieur, avec tous les pouvoirs qui sont les siens, se chargeait elle-même de l'exécution de la réforme, celle-ci serait concrétisée beaucoup plus rapidement que si la gestion en était laissée à un simple directeur général.

Effectivement, les moyens mis en œuvre furent considérables.

Il y eut huit groupes de travail, qui comptaient pas loin d'une centaine de personnes et qui se réunissaient très fréquemment. J'ai eu malgré tout très vite des doutes sur la méthodologie quand j'ai constaté qu'il n'existait pas vraiment de direction ni de gestion de ces groupes. Rappelez-vous, je vous ai fait part à l'époque de mes appréhensions.

Le comité de pilotage que j'ai évoqué était composé de plus de la moitié des managers du SPF Intérieur, de deux gouverneurs, de représentants des Unions des villes et communes et ...de quelques pompiers. Il est apparu très vite qu'il avait des orientations policières bien marquées.

Deuxième changement : en février 2009, le Ministre De Padt a remplacé le Comité de Pilotage par la Commission d'accompagnement prévue dans la loi. Celle-ci s'est réunie deux fois, mais en fait n'a jusqu'à présent rien décidé.

Quant aux groupes de travail, leur nombre est récemment passé de huit à quatre.

Troisième changement annoncé : lors de la Journée des services d'incendie organisée le 17 octobre 2009 par la BVV, la Ministre Turtelboom a déclaré qu'elle mettrait bientôt en place une commission permanente pour les services d'incendie. Elle a confirmé son intention en Commission de la Chambre le 21 octobre.

D'où est venue cette idée ? De la réforme de la police, bien sûr ! On veut mettre en place une nouvelle structure qui sera un copié/collé de la commission permanente de la police locale et qui, tout comme celle-ci, donnera des avis aux autorités. Il s'agit et je cite la Ministre

« de créer une assise stable pour la réforme et un organe consultatif permanent au niveau politique ».

Une assise stable ! C'est vraiment n'importe quoi. Ce qui est instable, ce sont les changements incessants apportés dans les structures. Comme le signalaient nos collègues flamands dans leur communiqué de presse du 12 novembre dernier, la Ministre a perdu de vue que nous avons déjà un comité consultatif, même s'il est pour l'instant réduit au silence. Et tout comme les Néerlandophones, je pense qu'il ne sert plus à rien de créer des commissions, des groupes de travail, des groupes directeurs, des task forces... puisque de toute manière, on ne tient aucun compte des conclusions de ces organes.

Oui, nous avons été grugés. Nous avons servi de couverture politico-médiatique aux diktats du SPF Intérieur. Nous avons été utilisés pour donner l'impression que les mesures d'exécution de la réforme étaient étudiées en étroite collaboration avec le terrain. Mais en réalité, on n'a jamais tenu compte de nos avis et de nos propositions.

Vous comprenez pourquoi il n'est plus possible de collaborer et pourquoi, tous, flamands, wallons et bruxellois, mis à part de très rares exceptions, nous ne participons plus à aucun groupe de travail.

La grande spécialité des personnes qui pilotent la réforme, c'est de faire des plans d'action et de les matérialiser dans des plannings informatisés.

J'avoue que lorsque le premier planning fut présenté au Comité de pilotage, je me suis réjoui de la date annoncée pour la mise en place des zones: janvier 2009. Sous la houlette de la présidente du Comité de pilotage, le turbo était manifestement mis et on allait voir ce qu'on allait voir.

Oui, j'ai vu. J'ai vu comment les spécialistes en management du SPF Intérieur ont géré tous ces projets. J'avais déjà dénoncé cette gabegie dans le discours que j'ai prononcé devant vous lors de notre assemblée générale du 20 février 2009. Le Ministre De Padt était présent. Mais j'ai compris que les craintes que j'avais exprimées ont glissé sur lui

comme l'eau sur les plumes d'un canard. Sans doute, avait-il des informations différentes et en a-t-il déduit que j'exagérais.

Je vais donc être beaucoup plus concret.

Voici les résultats des constatations que j'ai faites en réexaminant les plannings qui nous ont été successivement présentés.

Le premier planning fut présenté au Comité de pilotage en janvier 2008.

Selon ce planning:

Le 1<sup>er</sup> décembre 2008, on publierait l'arrêté royal portant sur le matériel et l'équipement minimal par intervention et déterminant la notion d'aide adéquate.

Le 31 décembre 2008, ce serait la publication au Moniteur d'une série d'arrêtés;

- sur la dotation fédérale par zone et sur la détermination des modalités de calcul de la dotation communale;
- sur le statut administratif et pécuniaire du personnel administratif des zones, du personnel des centres 100, des membres opérationnels;
- sur l'organisation et le statut de l'Inspection générale;
- on publierait également, fin décembre 2008, les arrêtés essentiels au fonctionnement des zones et à l'optimalisation des zones de secours.

Dix mois plus tard, en octobre 2008, où en étions-nous? Absolument nulle part.

Qu'à cela ne tienne. On a managé selon les méthodes du SPF Intérieur: on a tout effacé et on a recommencé.

Et en avant pour un nouveau planning. Joli, vraiment joli, ce nouveau planning: avec plein de dessins qui ressemblaient à des petits escaliers.

Je vous passe les détails chronologiques, qui sont nombreux, car pour chaque arrêté, la procédure était minutieusement décrite. Mais tous les arrêtés à prendre en exécution de la loi du 15 mai 2007 étaient cette fois répertoriés. Outre ceux que j'ai déjà cités, il y avait, je les énumère en vrac, les arrêtés sur le transfert des biens, sur l'aide adéquate, sur le commandant de zone, sur la gestion comptable, sur les moyens minimaux et les structures minimales dans les zones de secours, sur la prévention, sur le dispatching...

Bref on allait tout faire en un an puisqu'en gros, la publication des arrêtés devait s'échelonner entre janvier et fin novembre 2009.

Fin novembre 2009! ... Mais on y est. Toute cette réglementation aurait donc été publiée sans que je sois au courant?

J'ai voulu tranquilliser mon esprit: j'ai scruté les Moniteurs belges, j'ai recherché l'avis des instances concernées (Conseil des Ministres, Conseil d'Etat, Régions, Budget, inspecteur des Finances), j'ai consulté les PV du Comité de pilotage et je n'ai **RIEN** trouvé.

Mesdames, Messieurs, pour aucun, je le répète, **AUCUN** de tous les arrêtés que je viens d'énumérer, il n'existe, ne serait-ce qu'un embryon de projet sur lequel nous aurions marqué notre accord.

Ils étaient donc prémonitoires, ces petits escaliers qui s'enfonçaient vers le néant.

Un flash info récent annonce que lors d'une réunion de concertation avec les syndicats qui s'est tenue le 9 novembre 2009, la présidente du SPF Intérieur a présenté un planning qu'elle a rédigé en concertation avec la Ministre Turtelboom. Toutes les deux s'engagent – et je

demande à l'assemblée de garder son sérieux – à respecter le planning prévu.

Ah vraiment? Avec beaucoup moins de moyens et de personnes, on respecterait cette fois un planning?

De qui se moque-t-on? Nous savons bien désormais, après deux ans de vaines attentes, qu'au SPF Intérieur, il y a une totale incompatibilité entre le « dire » et le « faire ».

« 2009 sera l'année des réalisations concrètes et de la publication progressive des arrêtés d'exécution nécessaires à la mise en œuvre concrète de la Réforme ». Voilà ce que disait la note de politique générale qui accompagnait le budget 2009 de la sécurité civile.

Dire et faire...

Une fois qu'ils sont installés, quelles sont les informations que donnent les Ministres à propos de leurs actions ? J'ai eu la curiosité d'aller voir ce que les Ministres de l'Intérieur racontent à la Chambre sur l'avancement des dossiers qu'ils gèrent. Cette assemblée n'est-elle pas, par excellence, le lieu où le « parler vrai » doit être de rigueur ?

Premier sujet d'étonnement: les députés de pratiquement tous les partis politiques s'intéressent aux services d'incendie, même si certains s'y intéressent de manière plus régulière et plus approfondie.

Deuxième sujet d'étonnement: depuis le mois de janvier 2009, presque 100 questions orales ou interpellations ont concerné les services d'incendie.

Troisième sujet d'étonnement: pratiquement personne ne sait rien de ces interventions. La grande majorité des citoyens n'a évidemment pas le temps de consulter régulièrement le site web de la Chambre. Mais je constate surtout que, sauf si la discussion porte sur l'un ou l'autre scandale, le travail des parlementaires reste très confidentiel et n'est en rien relayé par la presse. Je le déplore vivement.

Je ne vais pas bien sûr évoquer toutes ces interventions. Mais vous en trouverez très prochainement les références sur le site de notre Fédération. Et je remercie au passage les parlementaires de nous apporter leur soutien en s'informant régulièrement de la suite réservée à nos problèmes.

Parmi les réponses fournies par les Ministres, j'en ai relevé quelques unes qui valent le détour. Et qui, vous allez le remarquer, sont une parfaite illustration des bonnes pratiques... de la langue de bois.

Ainsi, à propos du timing de la réforme, le Ministre De Padt a répondu le 14 janvier de cette année au Député Nollet : « La réforme de la sécurité civile constitue pour moi une priorité. La loi du 15 mai 2007 entrera bientôt en exécution et le financement répondra alors davantage aux besoins .»

Qu'est ce que ce « bientôt » veut dire? Treize jours plus tard, le 27 janvier 2009, il a donné des précisions au Député Prévot: « La réforme des services d'incendie constitue un point auquel j'accorderai la priorité au cours des semaines et des mois à venir. J'espère déjà pouvoir prendre un certain nombre d'arrêtés d'exécution pour le mois de juillet. Et il ajoute: « J'escompte que les zones seront opérationnelles au début de 2010 ».

Mesdames, Messieurs, il vous est permis de rire. Comment est-il possible de fixer un calendrier à seulement un an, voire à quelques mois, et de ne pas être capable de le respecter?

Au tour de la Ministre Turtelboom maintenant. C'était il y a six semaines, le 7 octobre pour être précis. Elle a déclaré au Député Doomst:

« Après avoir examiné tous les aspects des réformes en cours, je veux une entrée en vigueur progressive dans le courant de 2010, en fonction du résultat des discussions budgétaires. Pour 2010, une provision globale figurera au budget pour la réforme de la sécurité civile. Les task forces continueront à travailler jusqu'à fin 2009. J'analyserai leurs prestations et les besoins sur le terrain et en fonction de ces

éléments, je prolongerai ou redéfinirai le soutien et l'accompagnement ».

Si on lit entre les lignes, la Ministre communique un avis de grand calme! Car si rien n'a été fait alors que des moyens budgétaires étaient disponibles, que fera l'équipe de managers en charge de la réforme maintenant qu'il ne reste plus que des peanuts?

Il faut aussi s'interroger sur le résultat obtenu par les groupes de travail.

Le député Thiébaud a vainement tenté d'en savoir un peu plus le 6 mai 2009. Les réponses du Ministre donnent à cet échange de vue un côté tout à fait surréaliste.

La demande du Député Thiébaud était pourtant claire: « En ce qui concerne l'avancement de la réforme des services d'incendie, quel est aujourd'hui le bilan des groupes thématiques? Y a-t-il des rapports de travail et des propositions concrètes sur la réforme du statut des pompiers, les normes minimales et les règles de financement des futures zones de secours? »

Et le Ministre a répondu ceci: « Huit groupes de travail thématiques sont chargés de la préparation des arrêtés d'exécution de la réforme de la sécurité civile. Leur tâche consiste principalement en un brainstorming pour en transmettre les résultats au comité de pilotage. En ce sens, j'estime que les groupes de travail fonctionnent de manière satisfaisante ». A la nouvelle demande de ce Député de lui donner un timing quant à d'éventuelles conclusions de ces brainstormings, le Ministre répond: « Le plus vite possible ».

On conviendra que cette réponse n'est guère faite pour nous rassurer.

J'allais de surprise en surprise en parcourant le compte rendu analytique. Ainsi, j'ai cru rêver lorsque j'ai lu la réponse de la Ministre Turtelboom au Député Gilkinet qui l'a interpellée sur de nombreux points précis le 18 novembre dernier: « L'objectif des huit groupes de travail était de préparer le contenu des projets d'arrêté d'exécution de la loi du 15 mai 2007. Le comité de pilotage était

chargé d'orienter et de valider leurs travaux. Cette phase préparatoire s'est achevée et a cédé la place à une phase rédactionnelle ».

Ainsi donc, le Comité de pilotage aurait validé les travaux des groupes de travail? Fallait-il donc que nous, les pompiers, ayons été distraits au cours de toutes ces réunions. Puisque nous ne savons rien du contenu de ces futurs arrêtés.

Ce que nous savons par contre, c'est que depuis deux ans, plus rien ne va. La réforme est devenue une coquille vide, de nombreux projets sont bloqués, la formation est au point mort, le centre de connaissances n'accomplit aucune des missions opérationnelles pour lesquelles il a été créé.

Lisez donc les réponses données aux autres questions posées par les parlementaires. Vous y apprendrez que l'administration travaille, qu'elle étudie, qu'elle analyse, qu'elle œuvre, qu'elle compare, qu'elle simule, qu'elle examine, qu'elle se concerte avec, qu'elle se penche sur...

Je me demande comment il est possible que tant d'efforts ne débouchent sur rien de concret. Pourquoi une telle montagne n'accouche-t-elle même pas d'un souriceau?

N'y aurait-il pas un problème de management au sein du SPF Intérieur?

Pourtant, certains Top managers de ce SPF disent des commandants des services d'incendie qu'ils n'ont aucune connaissance managériale. J'ai donc le regret, Mesdames, Messieurs, de vous informer qu'à leurs yeux, nous sommes incapables de gérer nos services.

Sachant d'où vient ce diagnostic, prenez-le comme un compliment. Car si nous devons gérer nos services d'incendie en appliquant les principes managériaux mis en œuvre pour l'exécution de la réforme, je peux vous garantir que le taux de mortalité de la population et le pourcentage d'immeubles détruits par le feu grimperaient en flèche.

Pourquoi tous ces problèmes depuis deux ans ?

C'est un amer anniversaire que nous célébrons aujourd'hui: celui du complet chambardement des structures avec lesquelles nous avons travaillé jusqu'en novembre 2007. Avec elles, nous avons atteint notre but. Nous avons aujourd'hui une loi qui est de nature à améliorer de façon significative l'organisation et le fonctionnement de nos services d'incendie. Mais la mise en place des zones, suite à ces bouleversements organisationnels, s'apparente de plus en plus à la quête du Graal.

Pourquoi avoir changé une équipe gagnante ? Pourquoi ensuite avoir démantelé la direction générale? Le Député Nollet a posé les mêmes questions en Commission de la Chambre le 21 avril et le 27 mai de cette année.

La réponse fournie par le Ministre De Padt ne vous étonnera plus. Je cite « Affirmer que la réorganisation de la direction générale de la Sécurité civile est une opération de démantèlement et qu'à cette occasion il n'est pas tenu compte de l'avis de l'Inspection des finances est une contorsion à la vérité. C'est à la lumière de l'avis de l'Inspection des finances et après concertation avec le département du Budget que j'ai décidé que la direction générale ne serait plus scindée. Les questions que vous posez aujourd'hui sont dès lors sans objet ».

Je dois donner raison au Ministre sur un point. Formellement, il n'y a toujours qu'une seule direction générale de la Sécurité civile. Mais notre unique interlocuteur d'hier est désormais divisé en 6:

1. Pour la formation ou la réforme, adressez-vous au Centre de Connaissances.
2. Des questions sur la prévention incendie ou un éclaircissement en matière de tutelle? Consultez le directeur général de la Direction Sécurité et prévention.

3. Un problème de sirènes ou des précisions sur l'utilisation des Fonds Seveso et nucléaire? Voyez le directeur général du Centre de Crise.
4. Vous voulez réserver le centre de formation de Florival? Contactez la nouvelle directrice du service du Personnel.
5. Vous avez des demandes sur l'indemnisation des victimes suite à une calamité? Courez chez la présidente du Comité de Direction.
6. Et pour tout le reste, cherchez la réponse chez les deux directeurs généraux ff de la Sécurité civile.

Et il y aurait encore tant à dire: l'aide médicale urgente complètement laissée de côté malgré nos demandes répétées d'associer la Santé publique aux travaux de la réforme; le dossier relatif aux statistiques, qui était finalisé, mais qui dort quelque part dans un tiroir depuis qu'il a été transféré au centre de Connaissances; l'ambitieux programme de révision des formations de base, lui aussi profondément assoupi. Et les projets saugrenus, comme la sécurité intégrée, les techno préventionnistes multi disciplinaires. Il me faudrait des heures pour évoquer tout ce qui ne fonctionne plus.

Mais ces problèmes ne semblent guère ébranler la nouvelle Ministre de l'Intérieur. Bien au contraire, elle s'est montrée particulièrement enjouée et pleine d'allant lors de la Journée des Services d'incendie organisée le 17 octobre 2009 par nos collègues flamands.

Vous avez lu son discours? Un vrai poème! Mais qui m'inspire beaucoup de craintes pour l'avenir car, et je suis désolé d'avoir à le dire, la vision que la Ministre Turtelboom a de la réforme et des services d'incendie est un ramassis de lieux communs, sans beaucoup de consistance. Le communiqué de presse de nos amis pompiers néerlandophones montre clairement que nous sommes tous du même avis.

Si vous n'avez pas encore lu son discours, je vous invite à en découvrir certains passages.

La Ministre s'exprime d'abord avec admiration. Je la cite:

« Un événement fascinant  
Inaugurer une nouvelle caserne est toujours synonyme de cérémonie  
Marche en cortège vers la caserne.  
Personnalités en costume d'apparat.  
Sapeurs-pompiers en uniforme impeccable.  
Inauguration en musique.  
Passation de drapeau. » Fin de citation.

La Ministre semble avoir succombé elle aussi aux charmes des beaux uniformes. Ainsi qu'au dynamisme des fanfares municipales. Et elle dit qu'elle connaît notre dossier. Mais les pompiers, ça ne se résume pas au décorum et aux festivités.

Elle se montre très originale dans ses comparaisons. Je cite:  
« Dans chaque commune, chaque ville, les services d'incendie ont connu une croissance organique.  
A chaque fois, pour des besoins spécifiques, avec leur caractère propre  
A l'instar des gardes civiques, des watingues, des fabriques d'église, de l'assistance publique, des écoles, des collèges échevinaux ou encore de la police.  
Impossible d'imaginer une société locale sans un service d'incendie ».  
Fin de citation.

Je croyais que l'expression « croissance organique » visait l'évolution du chiffre d'affaires d'une entreprise. Mais si on parle de « chiffre d'affaires », la comparaison de la Ministre est vraiment mal venue. Surtout si on met en parallèle l'évolution du budget de la police et celui des services d'incendie.

Elle met malheureusement l'accent sur l'accessoire.  
Ses propos en matière de formation sont inédits. Elle passe sous silence les formations pratiques pourtant essentielles. Il faut savoir que la plupart des jeunes recrues des services d'incendie ne sont

confrontés aux dangers du feu que lors de leur première intervention incendie. Or la Ministre se focalise sur la formation contre les nouveaux risques, notamment les panneaux solaires, les véhicules hybrides. Comme vous le savez tous, et comme l'ont fait remarquer nos collègues flamands, il ne s'agit pas vraiment là du quotidien des pompiers! Et bien sûr, elle n'oublie pas de mentionner le management pour les officiers. C'est normal. Rappelez-vous. Nous sommes de grands ignorants en matière de management.

La Ministre se veut apaisante. Elle ne veut pas dramatiser nos difficultés.

Lorsqu'elle évoque la problématique du temps de travail, du statut social des volontaires, du cumul pompier professionnel/pompier volontaire... elle conclut d'une manière inattendue, je cite :

« Je peux vous en citer beaucoup

De ces petites vexations bureaucratiques

Qui ne sont pas à leur place

Parmi des gens qui risquent leur vie pour les autres » fin de citation.

N'est-ce donc pas un peu spécial de qualifier nos problèmes majeurs de « petites vexations bureaucratiques »?

J'ai gardé le meilleur pour la fin.

Avec beaucoup d'aplomb, la Ministre affirme, je cite : « La pénurie est source de créativité ».

Nous voilà désormais prévenus. Il y a pénurie de moyens et par conséquent, nous devons être créatifs dans la disette.

Messieurs, sortons nos seaux, nos haches et nos pelles,  
Nos vieilles pompes à bras ; prenons nos escabelles...

Tiens, moi aussi je verse dans la poésie comique.

Mais comme on dit, le rire est la politesse du désespoir.

J'évoque souvent devant la presse le problème récurrent du manque de moyens. Mais je voudrais préciser ma pensée à ce propos.

Dans mon discours du 20 février 2009, j'avais déjà expliqué que nous sommes conscients qu'il faut établir des priorités et éviter en tout cas les dépenses superflues. Nous ne voulons pas réclamer de l'argent pour ne pas savoir ensuite ce que nous allons concrètement en faire.

Il faut bien constater que les 10 millions d'euros qui ont été accordés en 2009 pour la mise en œuvre de la réforme ont été gérés d'une bien étrange façon.

C'est nous, les pompiers, qui avons suggéré d'utiliser une partie des 10 millions pour mettre en place des task forces chargées de préparer la réforme.

Un de nos objectifs était de faire apparaître les besoins prioritaires, ceux qu'il fallait rencontrer de toute urgence, en proposant des solutions et en chiffrant celles-ci.

Nous avons en effet de très sérieux problèmes pour garantir la sécurité des citoyens. Pendant la journée, il est extrêmement difficile d'assurer un premier départ correct dans la plupart des services d'incendie. Il y a des casernes qui n'ont plus de « caserne » que le nom tant elles sont délabrées. On a vu récemment à la télévision des reportages édifiants à ce propos. Notre matériel est le plus souvent vétuste. Même si ce n'est pas fréquent, il y a des pompiers qui ne disposent pas des équipements élémentaires de protection.

Nous sommes donc heureux que, pour une fois, notre suggestion ait été suivie. Le problème, c'est que cet exercice de recensement et d'analyse risque de tourner court puisque, comme vous le savez, pour 2010, les crédits ont été drastiquement réduits.

Mais quelles étaient les intentions du SPF Intérieur quant à l'utilisation du reste de ces crédits?

En fait, on voulait faire des études sur le statut des pompiers, sur les difficultés de recrutement dans les services d'incendie; on voulait

mettre en place un support au management du changement dans les zones; on allait aussi développer des logiciels: pour gérer les zones, pour calculer la charge de travail opérationnel dans les zones; et on prévoyait de quoi financer la communication.

Que sont devenus tous ces projets ?

Deux études sont en cours de réalisation: l'une sur la fin de carrière et l'autre sur le statut social des volontaires.

Le projet concernant le support au management du changement a été modifié en cours de route. Il était initialement prévu de former les pompiers mais ce sont des fonctionnaires de la cellule réforme du SPF Intérieur qui ont suivi la formation. Et en application du principe « train the trainer », ces fonctionnaires iront bientôt à leur tour enseigner aux pompiers la manière dont il faut gérer le changement et passer des structures actuelles aux futures zones. Au train où vont les choses, nous serons tous pensionnés avant de pouvoir mettre en pratique les techniques managériales qui nous auront été enseignées.

Et les autres projets prévus? On dira encore que j'en veux au SPF Intérieur mais la vérité m'oblige à dire qu'ils sont restés dans les cartons.

Comme les crédits étaient loin d'être tous utilisés, le SPF a dû trouver d'autres projets à financer.

Un nouveau projet de 7<sup>ème</sup> année technique « Assistant aux Métiers de la prévention et de la sécurité » avait été annoncé à l'occasion du budget 2009 du SPF Intérieur. Il était justifié ainsi: « Cette formation contribuera d'une part au développement de compétences génériques qui prépareront mieux les jeunes aux tests de sélection pour les services de police, et d'autre part à l'enseignement des compétences spécifiques, qui leur permettront d'avoir un accès immédiat aux fonctions d'agent de gardiennage, de pompier ou de gardien de la paix. Grâce à ce projet, les secteurs concernés pourront recruter des jeunes motivés, disposant d'une vision intégrale sur la sécurité ».

Je rappelle par ailleurs que le Ministre De Padt a déclaré en Commission de la Chambre, le 27 janvier 2009, qu'une provision de 10 millions d'euros avait été inscrite pour la réforme et que ce budget serait consacré à la mise en œuvre des zones de secours.

Cependant, on n'a pas hésité à soustraire plus de 800.000 euros du budget de la réforme pour subventionner ce projet de 7<sup>ème</sup> année qui, il faut bien le dire, intéresse principalement la police.

Et vous avez remarqué dans quelle catégorie on nous range ? Avec tout le respect que j'ai pour eux, croyez-vous vraiment que le métier de pompier puisse être rapproché de celui des agents de gardiennage et des gardiens de la paix ?

Même après ces dépenses, il semble qu'il reste pas mal d'argent dans le tiroir-caisse. Comptez sur moi pour obtenir le détail de l'utilisation de ces 10 millions et le montant du solde inutilisé.

Quelles sont inévitablement les conséquences de cette gestion financière catastrophique ? Si le SPF intérieur n'a pas été capable de définir et de mettre à exécution, pour un montant de 10 millions d'euros, des projets sérieux liés effectivement à la mise en place de la réforme, faut-il s'étonner qu'on refuse de lui donner les 70 millions qu'il a demandés pour 2010 ? D'autant plus que selon mes informations, personne n'a été capable, lors des discussions avec le Budget, de détailler de manière précise à quelles dépenses cet argent serait consacré. Il semble bien que le Budget n'a pas voulu signer un chèque en blanc.

C'est ainsi que la réforme perd petit à petit toute sa crédibilité.

Je comprends que les communes deviennent frileuses dès qu'on parle des services d'incendie et des investissements à y faire. Car plus personne ne sait comment les choses vont évoluer ni dans quels délais. Et de promesses non tenues en promesses non tenues, les services d'incendie s'enfoncent dans le marasme.

Nous déplorons tous l'attentisme des communes qui disposent d'un service d'incendie. Mais soyons honnêtes. Si nous étions bourgmestre, ne ferions-nous pas de même?

Le rapport de la Commission Paulus était clair. Le coût macroéconomique actuel ne pouvait en aucun cas augmenter pour les communes. Les coûts supplémentaires, c'est-à-dire les coûts qui n'étaient pas supportés par la totalité des communes, devaient être pris en charge par un financement fédéral. Il fallait parvenir à terme à un rééquilibrage de 50/50 entre l'autorité fédérale et les pouvoirs locaux.

Où en sont aujourd'hui les règles de financement des futures zones? J'ai tenté de le savoir en lisant les déclarations des Ministres à ce propos. J'ai constaté que de manière générale, des réponses brumeuses ont été données à des questions précises.

Il y a de quoi s'alarmer.

Le 4 février 2009, par exemple, le Député Frédéric pose une question limpide:

« Cela fait un an et demi que nous avons voté cette loi-cadre réformant la sécurité civile. Avez-vous une première estimation des coûts qu'engendrera la réforme des services d'incendie? Quand pensez-vous que le fédéral arrivera à sa quote-part de 50 %? ».

Et voici la réponse du Ministre: « L'article 67 de la loi du 15 mai 2007 traduit la volonté de l'État fédéral d'investir davantage dans la sécurité civile. L'apport financier de l'autorité fédérale dans les zones de secours doit, à terme, égaler celui des autorités communales ».

Donc, quand on demande au Ministre quand on arrivera au 50/50, il répond qu'à terme, l'apport du fédéral sera de 50/50. La Palisse n'aurait pas mieux répondu.

Le 8 février 2009, le Ministre De Padt signale, en répondant au Député Weyts, que son administration lui a fait savoir que les arrêtés royaux de financement seront prêts pour fin 2009.

Quant aux clés de répartition pour ce qui concerne la dotation communale, elles seront communiquées dans les semaines qui viennent, affirme le même Ministre le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Quelqu'un a vu les arrêtés de financement ou les clés de répartition?  
Pas moi en tout cas.

Après l'été, le verdict budgétaire est tombé : pour la réforme, on passe de dix à deux millions. On s'éloigne encore un peu plus de la répartition 50/50.

Mais j'ai une suggestion pour aider à financer la réforme: c'est l'instauration d'une redevance sur les primes d'assurance incendie et d'assurance automobile. Je sais que le secteur des assurances se crispe dès qu'on évoque cette possibilité. Mais pour nous, cette redevance devrait être à charge du preneur d'assurance. Il serait intéressant de faire calculer quel serait l'impact moyen sur le portefeuille du citoyen d'une redevance de 4 %.

Selon une première évaluation, basée sur le montant des primes de 2007, une redevance de 4 % permettrait de dégager une somme d'environ 164.000.000 euros.

Le 21 octobre, face aux inquiétudes grandissantes des Députés Peeters, Doomst, Ponthier, Coëme, Frédéric et Gilkinet, la Ministre Turtelboom annonce que « A un moment, les task forces devront toutes passer à la constitution des zones. Il importe surtout qu'un fonctionnement opérationnel soit assuré dans les zones en partant des structures communales existantes et avec le soutien du fédéral. Au cours des semaines à venir, nous poursuivrons la concrétisation de ce point en collaboration avec toutes les parties concernées, étape par étape ».

Je ne sais pas si l'annonce de la mise en place de ce que la Ministre appelle des pré-zones opérationnelles est de nature à tranquilliser les communes. Surtout si on se demande dans quelle mesure le soutien du fédéral sera autre que purement moral ?

Je me demande à quelle sauce nous, les pompiers, serons mangés. Car nous serons coincés entre un fédéral avare et des communes désargentées.

Je ne peux aussi que reprendre l'analyse de nos collègues flamands : ces prézones ne disposent pas de la personnalité juridique. Par conséquent, il n'y aura aucune base réglementaire claire en matière de responsabilité administrative et financière.

Je ne sais pas si vous le savez mais les réponses aux questions posées par les parlementaires sont rédigées par l'administration. C'est donc au sein de celle-ci qu'il faut chercher les auteurs de toutes ces contrevérités. Et au delà de ces réponses, qui sont les artisans de ces retards, les responsables de ces déficiences, les causes de cette inertie? Qui sont les responsables d'une gestion aussi pathétique des mesures d'exécution de la loi du 15 mai 2007?

Mais que l'administration soit à l'origine des propos tenus par les Ministres, qu'elle soit la première concernée dans le non avancement de la réforme ne justifie en rien l'immobilisme des Ministres. D'autant plus que nous les avons prévenus. Mais ils ne nous ont jamais écoutés. Ils ont ignoré nos demandes de rendez-vous, ils n'ont pas tenu compte de nos mises en garde.

Nous menaçons depuis longtemps. L'heure est donc venue de mettre nos menaces à exécution. Car la patience a ses limites. Et nous avons été très patients puisqu'il y a plus de deux ans et demi que nous attendons des résultats concrets. On objectera que les zones existent. Oui, mais uniquement sur papier. Et vous avez tous compris qu'elles ne sont pas près d'entamer leur existence légale.

Nous voulons que les citoyens sachent que nos aspirations à une meilleure sécurité civile ont été niées. Nous voulons qu'ils sachent comment nous avons été traités. Nous ne voulons plus être accusés de toutes les carences comme l'ont été nos collègues pompiers, morts dans la catastrophe de Ghislenghien, que nous avons défendus lors du procès.

Nous sommes des gens fort pragmatiques. Voici nos revendications:

1. Une série de projets, qui peuvent être traités indépendamment de la réforme, sont au point mort depuis deux ans.

Nous réclamons de toute urgence un statut administratif et pécuniaire, la révision de toute la formation depuis le grade de pompier jusqu'à la fonction de commandant de zone, l'organisation de formations pratiques pour les stagiaires pompiers et d'une formation pratique continue pour l'ensemble du personnel des services d'incendie, la mise en place d'un système homogène de recueil de statistiques et la mise à disposition de l'intégralité des crédits votés par le Parlement au profit de la sécurité civile.

2. La loi de base sur la sécurité civile a été votée, alors qu'au départ toutes les conditions étaient réunies pour qu'elle ne le soit jamais: l'opposition émanait tant du terrain que de certains partis politiques. Si nous avons réussi, c'est bien sûr grâce à notre détermination mais aussi grâce à l'ancienne direction générale de la Sécurité civile, dont les membres n'ont jamais ménagé ni leur temps, ni leur énergie, ni leurs efforts pour atteindre les objectifs que le Ministre leur avait fixés. Cette administration, qui était notre interlocuteur privilégié, n'existe plus.

Nous voulons que l'ancienne direction générale de la sécurité civile soit reconstituée dans son intégralité, avec tous les services qu'elle comprenait avant son démantèlement. Etant donné ses connaissances et hautes compétences en matière de Sécurité Civile, le retour de Madame Breyne, ancienne directrice générale de ce service est plus que souhaitable. Et nous désirons qu'elle et ses services se consacrent immédiatement à la mise en œuvre de la réforme.

3. Aucune mesure significative d'exécution de la réforme n'est entrée en vigueur, alors que le monde politique était au départ favorable à la réforme et que des moyens avaient déjà été

dégagés. Les structures mises en place et les responsables de celles-ci ont ainsi fait la preuve d'une certaine incompétence.

Nous souhaitons qu'ils soient désormais écartés du processus d'exécution de la réforme.

4. La Ministre Turtelboom s'est montrée incapable de défendre les intérêts des services de secours et d'obtenir les moyens minimaux indispensables pour réaliser la réforme.

Nous demandons un Ministre de l'Intérieur fort, qui soit de taille à mener la réforme à bonne fin.

5. Nous demandons que soit fixé un calendrier réaliste des mesures d'exécution de la loi. Nous rappelons qu'il faut déterminer au préalable, de manière rigoureuse, les besoins prioritaires. Nous redisons qu'une solution doit être rapidement trouvée au manque criant de personnel et à la vétusté de certaines casernes.
6. Nous demandons aux responsables politiques d'explorer toutes les pistes alternatives de financement des mesures qui devront être prises.

Nous attendons désormais des signaux forts, qui témoigneront que nous avons été entendus. Dois-je rappeler au monde politique, comme le soulignait d'ailleurs la Ministre Turtelboom, que les pompiers représentent la profession la plus appréciée de la population?

Je vous propose de discuter des actions que nous allons entamer. Parmi les suggestions qui ont déjà été faites, j'ai noté un blocage sporadique des frontières; une rencontre à Bruxelles avec les présidents des partis politiques et une rencontre avec la Ministre de l'Intérieur pour lui faire part de nos revendications.

Je vous remercie de votre attention. La discussion est ouverte.